ANNEXE PLU
COMMUNE DE
PANAZOL

CAVITÉS SOUTERRAINES

SEPTEMBRE 2022

CADRE RÈGLEMENTAIRE

Selon le Code de l'urbanisme (L101-2), la prévention des risques naturels doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Limoges Métropole est donc tenu d'intégrer dans les documents d'urbanisme les données qu'elle possède sur les cavités souterraines.

Selon l'article L563-6 du Code de l'environnement : « *Les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.* ».

En raison des spécificités du territoire intercommunal, Limoges Métropole doit donc élaborer une cartographie des cavités selon les données qu'elle a sa possession.

En outre : « *Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil départemental les éléments dont il dispose à ce sujet.* ».

Limoges Métropole doit porter à connaissance toute nouvelle cavité ou indice d'une cavité (effondrement, témoignage…) en actualisant le document en annexe du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

DÉFINITION

Cavité souterraine : vide d'origine naturelle ou anthropique situé dans le sous-sol

La plupart des cavités naturelles se créent par dissolution de roches sédimentaires grâce à l'action de l'eau, et peuvent avoir des tailles variables. Les cavités anthropiques peuvent être multiples : des carrières, des mines, des caves ainsi que des ouvrages civils.

Les cavités souterraines peuvent affecter la stabilité des sols. Leur principale caractéristique reste la difficulté à évaluer la dimension cachée des sites, qui reste invisible à la population.

ORIGINE DES DONNÉES

La cartographie représente l'état des lieux à date du présent document, des cavités souterraines connues sur le territoire de la commune de Panazol.

Chaque indice repère un site où une cavité est présente avec un classement des types de cavités établi par le BRGM.

Les données et le classement sont issues du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et de Limoges Métropole à la date du 09/2022.

POINTS DE VIGILANCE

La cartographie des cavités souterraine représente les emplacements approximatifs ou supposés liés au caractère invisible du champ d'étude.

Elle ne donne aucune indication sur l'étendue géographique ni sur la morphologie de la cavité en sous sol et ne peut donner lieu en aucun cas à une analyse de risques.

De plus, une zone géographique sans indice ne veut pas dire qu'aucune cavité n'est présente, mais qu'à ce jour aucune cavité n'a été signalé à cet emplacement ou que Limoges Métropole n'en a pas connaissance.

Cette cartographie reste la connaissance de Limoges Métropole en matière de cavités souterraines à un instant donné sur son territoire. Toute nouvelle découverte de cavités devra donner lieu à une [illegible]tion du document.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-087-248719312-20221005-AR2223326H1

Département de la Haute-Vienne

Commune de Panazol

ATLAS DES CAVITÉS SOUTERRAINES

Annexe du PLU
Sites connus

Limoges Métropole
Communauté urbaine

LÉGENDE

- aqueduc
- souterrain

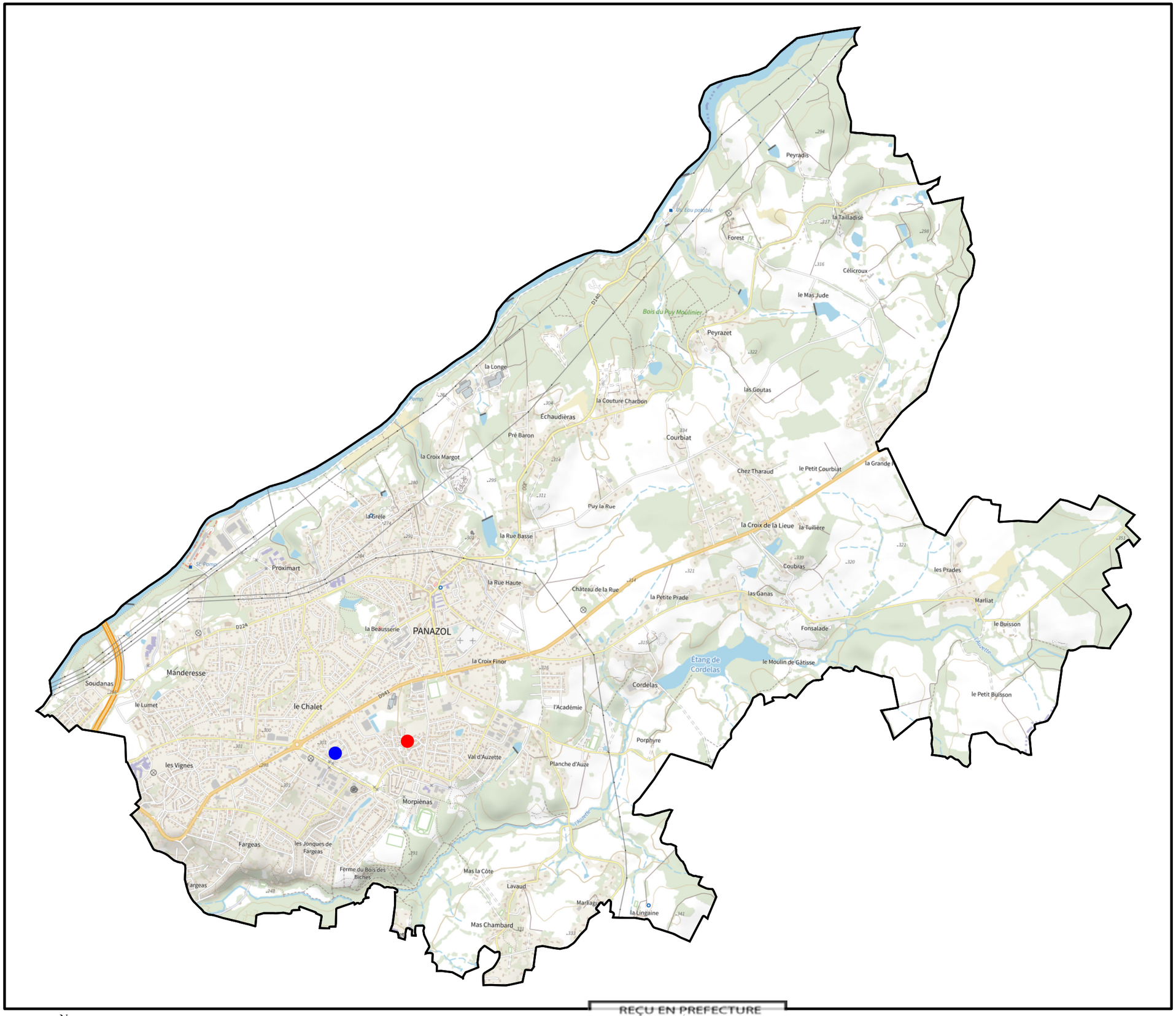

N

1 centimètre représente 240 mètres

Les données et le classement sont issus du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et de Limoges Métropole en date de 2022.

REÇU EN PREFECTURE
LIMOGES METROPOLE
le 10/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-087-248719312-20221005-AR2223326H1